

Maroc : Communiqué à l'opinion publique relatif à l'évolution de la contestation dans le RIF

lundi 5 juin 2017, par [AMDH \(Maroc\)](#) (Date de rédaction antérieure : 29 mai 2017).

L'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH) dénonce l'exploitation des mosquées par l'ETAT pour incitation contre les activistes de la contestation du RIF et impute à l'ETAT l'entière responsabilité dans l'exaspération de la situation dans la région du RIF.

L'AMDH réclame la libération de tous les détenus et une réponse positive aux revendications légitimes du mouvement de contestation .

Depuis la mort tragique du citoyen MOHCINE FIKRI et le déclenchement du mouvement de contestation du RIF qui a porté des revendications sociales, économiques, culturelles et ayant trait aux droits humains en faisant preuve de créativité de moyens militants et de lobbying, le bureau central de l'AMDH a suivi de très près (grâce à ses sections d'AL HOCEIMA, IMZOUEN ET NADOR), et avec une grande préoccupation, ce qui se déroulait dans la région du RIF (villes et campagnes) .

Malgré la tension et la crise, les activistes du mouvement de contestation ont tenu à donner un cachet citoyen et pacifique à toutes leurs actions militantes en dépit des campagnes de dénigrement et de marginalisation menées contre eux et en dépit du refus des autorités de les écouter pendant les dialogues et visites que menaient les représentants de l'ETAT dans la région.

Suite à une grave évolution (qui n'était pas imprévisible compte tenu de la descente sécuritaire dans la région, et de l'attaque médiatique et gouvernementale). Les événements ont pris une autre tournure, notamment après l'échange qui a eu lieu le vendredi 26 MAI 2017 dans la mosquée MOHAMMED V entre l'Imam de la mosquée (qui a exploité la prêche du vendredi pour fustiger les citoyens et citoyennes du mouvement de contestation en le qualifiant de meneur de discorde) et un ensemble d'activistes du mouvement qui ont protesté contre ces propos.

La situation s'est encore aggravée après la décision du procureur général d'AL HOCEIMA d'arrêter ABDENNACER ZEFZAFI sous l'inculpation d'entrave à la liberté du culte. Cette décision a été suivie d'un encerclement du domicile de ZEFZAFI par des forces de l'ordre qui sont entrées en confrontation avec un groupe de citoyens qui ont accouru pour soutenir ZEFZAFI. Les forces de l'ordre ont procédé, dans un climat empreint de graves violations des garanties juridiques, à des arrestations, agressions, poursuites et effractions à l'encontre des activistes et dirigeants les plus connus du mouvement de contestation.

Le nombre de détenus (d'après les informations recueillies par le bureau central auprès des responsables locaux de l'AMDH dans la région) a atteint, au soir du dimanche 28/5/2017, 45 détenus, en plus de ABDENNACER ZEFZAFI et ses camarades arrêtés le 29 mai et transférés à CASABLANCA. A signaler que la campagne d'arrestations se poursuit à AL HOCEIMA, IMZOUEN, AIT BOUAYACH ET DRIOUECH et que le nombre de détenus est en progression croissante et aurait atteint 70 à la mi-journée du 29/5/2017. Un détenu a été présenté devant le procureur général d'AL

HOCEIMA le 29/5/2017 ; 38 autres seront présentés devant le tribunal de 1 ère instance d'AL HOCEIMA ; par ailleurs plus de 20 détenus ont été transférés au siège de la brigade nationale de la police judiciaire à CASABLANCA parmi lesquels figurent ABDENNACER ZEFZAFI et ses camarades arrêtés le 29 mai. Ils seraient poursuivis par de graves inculpations devant de la cour pénale.

Tout en continuant à suivre, avec une profonde inquiétude, le grave tournant que vit le mouvement de contestation, le bureau central de l'AMDH :

1- Condamne fortement le recours par l'ETAT aux mosquées pour inciter contre le mouvement de contestation du RIF, et pour régler ses comptes avec ses activistes et dirigeants ; à cette occasion, le bureau central réaffirme la revendication de l'AMDH de séparer la religion de la politique et de l'ETAT.

2- Exhorte l'ETAT à respecter les droits et libertés des citoyens et citoyennes et leur droit à manifester pacifiquement, ainsi que les dispositions juridiques et les engagements dont il est tenu selon la législation internationale des droits humains dans toutes ses démarches et procédures sécuritaires et judiciaires.

3- Demande à l'ETAT de communiquer les noms de tous les détenus, ainsi que leurs lieux de détention, d'informer les familles des détenus, de permettre à ces derniers de consulter leurs avocats et de respecter tous leurs droits.

4- Exprime la totale solidarité de l'AMDH, militantes et militants, avec tous les détenus de la contestation du RIF et avec leurs familles. A cette occasion, le bureau central informe qu'il soutiendra les détenus, qu'il continuera à suivre le déroulement des événements et à recueillir et dénoncer toutes les violations qui ont porté atteinte ou qui porteront atteinte à leurs droits et libertés.

5- Demande la libération de tous les détenus et l'abandon des poursuites à leur encontre, comme il demande la libération de tous les détenus politiques dans notre pays.

6- Tient pour responsable l'ETAT marocain de la grave exacerbation que connaît la région du RIF du fait de sa politique répressive face au mouvement de contestation populaire, pacifique et civilisé portant des revendications économiques, sociales et culturelles justes et légitimes.

7- Proteste avec force contre le recours du gouvernement, des partis politiques qui lui sont affidés et les médias officiels à l'accusation de traîtres à l'encontre des activistes et dirigeants du mouvement du RIF et à l'accusation que ces derniers sont au service d'agendas extérieurs à caractère séparatiste ; le bureau central met en garde contre de telles accusations qui risquent d'avoir des répercussions néfastes sur un mouvement populaire pacifique ayant des revendications légitimes.

8- Demande à l'ETAT d'ouvrir un dialogue avec les dirigeants de la contestation, au lieu des réunions avec les responsables qui sont la cause de la contestation ; l'ETAT doit étudier les revendications légitimes du mouvement et s'atteler à y répondre afin de mettre fin à la situation de pauvreté, de privation, de marginalisation et de militarisation dont souffre la région du RIF de manière générale et AL HOCEIMA en particulier.

9- Salue hautement les militantes et militants de l'AMDH dans la région pour leur suivi du mouvement de contestation et pour leur participation à sauvegarder son unité et son caractère pacifique ; le bureau central les exhorte à plus de mobilisation pour soutenir les familles des détenus et à décupler d'efforts pour recenser toutes les violations en lien avec le mouvement et à envoyer au bureau central des rapports précis et détaillés.

10- Appelle toutes les sections de l'AMDH, les organisations politiques, syndicales, droits humanistes, associatives et tous les militants à intégrer les initiatives populaires pour revendiquer la libération immédiate des détenus.

11- Exhorte les avocates et avocats de l'AMDH ainsi que tous les avocates et avocats intègres à rejoindre le comité de défense des détenus durant toutes les phases de détention et jugements.

Le bureau central

RABAT LE 29/5/2017

Transférés et poursuivis à Casablanca :

1. Mohamed Jelloul
2. Mohamed EL Mejjaoui
3. Nacer Zefzafi
4. Ilyas El Hajji
5. Hassan El Idrissi
6. Ibrahim Bouziane
7. Othmane Bouziane
8. Samir Ighid
9. Omar Bouherras
10. Achraf El Yakhloufi
11. Salah Lachkam
12. Abdelhak Sadik
13. Ouassim El Boustati
14. Bilal Ahebbadh
15. Fouad Saidi
16. Mohamed Fadil
17. Mahmoud Bouhnouch
18. Zakaria Adahchour
19. Rachid El Moussaoui : en liberté provisoire
20. Limane El Kahli
21. Abdelkhir El Yesnari
22. Jamal Bouhaddou
23. Ghattas Fahim
24. Mohamed Haki
25. Ahmed Hazzat
26. Rachid Aamrouch
27. Rabia Ablaq
28. Nouri Achahbar
29. Youssef El Hamdioui
30. Lahbib El Hannoudi .

Poursuivis en liberté provisoire :

1. Mohamed Boulaarassi
2. Issam Achahbar
3. Mohamed Marchouh
4. Ouassim El Attali

5. Bilal Farouk
6. Salah Oulkadi
7. Abdechchafi Boukarma
8. Ayman Fikri

Poursuivis en état d'arrestation à Al Hoceima :

1. Khei Eddine El Maqhout ben lhoussine
2. Oussim Boubouh Ben Ahmad
3. Nouredine El Kebdani
4. Tarik Aafis Ben Ahmed
5. Yahya Lafkih Ben Ahmed
6. Safouane Choud
7. Ahmed El Baroudi
8. Youssef Lafkih
9. Mourad Zefzafi
10. Lahbib Afkir
11. Ahmed El Kerroudi
12. Samir Tighadouini
13. Mohamed El Fassi
14. Abdelkrim El Boukri
15. Abdelkrim Saidi
16. Abdelilah bensiamar
17. Ayoub Zaghdoud
18. Azzeddine El Karah
19. Abdellah Belkich
20. Adil El Hachmi
21. Najib Oubelhaj
22. Khalid Cheikh Belhassan
23. Abid Benhadi
24. Mohamed Bellouti

Arrêtés suite aux événements de Imzouren le 26 mars :

1. Ahmed El Hassani
2. Said Belfikih
3. Ali Boubouh
4. Abdelouahed Derrazi
5. Imad Chrif
6. Imad Abouri
7. Driss El Hiloul
8. Hassan Hajji
9. Khalid El Bouhtani
10. Hassan Barba

Relachés après classement dossier : :

1. Abdelilah Akouh
2. Ouail Boutkoura

3. Said Talal
4. Jaouad Hammouti
5. Youssef El Atlati
6. Mohamed Amine Bouhaddou
7. Jaouad Zitah

AMDH
